

Elections communales du 23 octobre 2022

ÉLECTION AU CONSEIL COMMUNAL

(selon le système de la représentation proportionnelle)

1. Dénomination de la liste	
------------------------------------	--

2. Candidat-e-s :				
No	Nom	Prénom	Année de naissance	Profession
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

3. Contresignatures : la liste des candidat-e-s est contresignée par les personnes suivantes				
No	Nom et prénom	Année de naissance	Adresse	Signature
1. ^M				
2. ^M				
3. ^S				
4.				
5.				

^M = Mandataire
^S = Suppléant-e

Cette liste doit être remise au Conseil communal de Val Terbi à Vicques, **le lundi 29 août 2022, jusqu'à 12 heures.**

Certificat de dépôt :

La secrétaire communale certifie que la présente liste a été déposée dans le délai imparti, soit le/à (date et heure) _____
